

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Allmand, le Bill C-95, Loi modifiant le Tarif des douanes (n° 4), est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion de voies et moyens visant à modifier la Loi de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 301-1/308D), dont avis a été déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 25 mai 1976.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Allmand, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion de voies et moyens visant à modifier les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu (document parlementaire n° 301-1/309A), dont avis a été déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 25 mai 1976.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Gillespie, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération d'une motion de voies et moyens visant à modifier la Loi sur la taxe d'accise (document parlementaire n° 301-1/310C), dont avis a été déposé sur le Bureau de la Chambre le mardi 25 mai 1976.

M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Allmand, propose,—Que cette motion soit maintenant agréée.

Cette motion, mise aux voix, est agréée.

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Sharp, au nom de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Allmand, le Bill C-96, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise (n° 2), est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-61, Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes.

M. Lang, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Huntington, appuyé par M. Lambert (Edmonton-Ouest), propose l'amendement suivant,—Que le Bill C-61,

Loi établissant un Code maritime du Canada, modifiant par voie de conséquence la Loi sur la marine marchande du Canada et d'autres lois, et édictant d'autres dispositions corrélatives ou connexes, ne soit pas maintenant lu une troisième fois mais qu'il soit renvoyé au Comité permanent des transports et des communications afin d'en reconsidérer les articles 8 à 14 inclusivement y compris tous amendements qui pourraient être proposés par le gouvernement.

Il s'élève un débat;

M. Goodale, appuyé par M. Blais, propose le sous-amendement suivant,—Que l'amendement soit modifié en y retranchant les mots «articles 8 à 14 inclusivement» et en y substituant les mots suivants:

«articles 8, 11 et 14».

Il s'élève un débat;

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que notwithstanding les dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le vote par appel nominal différé sur le Bill C-68, Loi modifiant la Loi sur les soins médicaux, soit fixé à huit heures du soir, le mardi 29 juin 1976.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que, notwithstanding le Règlement ou tout ordre spécial:

1. La Chambre ne siège pas de onze heures du matin à une heure de l'après-midi, le mardi 29 juin 1976;

2. La Chambre ne siège pas le vendredi, 2 juillet 1976;

3. La Chambre retourne à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux* à dix heures du soir, aujourd'hui;

4. L'étude à l'étape du rapport du Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), sera entreprise à l'appel de l'Ordre du jour le mardi, 29 juin 1976;

5. Les avis de motions à être proposés à l'étape du rapport de ce bill pourront être reçus jusqu'à midi, le mardi 29 juin 1976; et

6. Le Greffier soit autorisé à publier un Feuilleton des avis supplémentaire avant trois heures de l'après-midi le mardi 29 juin 1976, afin de permettre la mise en vigueur de la partie 5 de cet ordre.

En conformité des dispositions de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre revient à la *Présentation de rapports des Comités permanents et spéciaux*.

M. MacGuigan, du Comité permanent de la justice et des questions juridiques, présente le dix-huitième rapport de ce Comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du mardi 22 juin 1976, votre Comité a étudié le Bill C-84, Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves), et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

#### Article 21

Retrancher les lignes 1 à 4, à la page 10, et les remplacer par ce qui suit: